

Baasen qui a alerté les chefs des confréries d'ouvriers, du vicaire Weber qui a eu l'idée de diriger les pétitionnaires vers l'Hôtel de Luxembourg à la suite de quatre délégués : P. C. Würth, Ch.-G. Eyschen, l'avocat Jonas et le médecin Neumann, « qu'il fallait suivre ces délégués en criant : Vive le Roi, de Beschof soll liewen ! mais qu'il ne fallait pas faire trop de bruit ». Le rapport relève encore le comportement singulier de Würth, Eyschen et Jonas pendant que la foule se déchaina sur la place Guillaume : ils se tenaient « dans un coin retiré de la place, et le public veut avoir remarqué en eux une joie tellement visible que leur sérénité et leurs regards illuminés et à moitié moqueurs n'ont échappé à personne ». De même le juge Toutsch se promenait encore dans la rue du curé à dix heures du soir, « ce qui ne lui est pas arrivé peut-être depuis qu'il est à Luxembourg ». Le procureur ne veut pas tirer de conclusions exagérées de son rapport qui est en effet basé en grande partie sur des suppositions et des racontars ; il pense plutôt que « des hommes du parti clérical qu'il est facile de deviner mais qu'on ne saura peut-être jamais convaincre de la chose ont voulu donner à la ville de Luxembourg une preuve de leur pouvoir et montrer le nombre de leurs partisans ». Nulle part André ne parle de responsabilité morale du vicaire apostolique bien que sa personne et le projet de pétition demandant son rappel aient été à l'origine des troubles ; « dans tous les cas l'exemple prouve combien le sieur Laurent est dangereux et combien il s'accroche à notre pays ». ¹⁾

Le même avis est exprimé, en termes plus mesurés, dans le rapport gouvernemental du 18 mars adressé au roi. Le conseil se borne à dire que « les scènes tumultueuses dont la ville de Luxembourg a été le théâtre sont le résultat de la grande scission des esprits sur le Chef du culte ». ²⁾

* * *

Ce 18 mars Laurent reçoit communication de la décision prise par le gouvernement d'ouvrir une enquête ; la même pièce donne une réponse sèche à l'annonce faite par le vicaire apostolique de rappeler dans une lettre pastorale aux Luxembourgeois leurs devoirs envers le souverain. ³⁾ « Vous comprendrez sans doute, observe le gouverneur, qu'il importe avant tout, dans les circonstances où nous nous trouvons, d'éviter toute irritation, toute attaque directe ou indirecte contre des

¹⁾ Rapport du procureur d'Etat au gouverneur, 19 mars. *ibid.*

²⁾ Le cons. de gouv. au roi, 18 mars. *ibid.*

³⁾ Cette lettre pastorale destinée primitivement à calmer l'effervescence dans les campagnes a été modifiée en dernière minute pour la ville « où il fallait appuyer davantage sur le devoir d'oublier et de pardonner les offenses ». L'ajoute désavoue les meneurs des troubles et fait allusion à ceux qui ont attaqué la maison du bourgmestre Pescatore. (Laurent au gouverneur, 18 mars. Arch. de l'Evêché).